

ATTESTATION D'ACCUEIL

AUCUNE ATTESTATION D'ACCUEIL NE SERA PRISE LE SAMEDI MATIN

L'hébergeant doit fournir :

- une pièce d'identité,
- s'il est locataire : le bail de l'appartement qui doit être à son nom, une facture récente de moins de 3 mois (loyer, EDF, téléphone...),
- s'il est propriétaire : le titre de propriété ou la taxe foncière et une facture de – de 3 mois (EDF, Télécom...)
- document prouvant la superficie de l'appartement,
- justificatif de ressources (CAF, RMI, Pensions de retraite, autres...),
- 3 derniers bulletins de salaire + impôt sur le revenu,
- **30 € de timbres fiscaux**

VOUS DEVEZ PRESENTER LES ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE CES DOCUMENTS.

Pour la personne qui doit venir, vous devez connaître ses nom, prénom, date et lieu de naissance, son adresse dans le pays où elle vit ainsi que son numéro de passeport.

Date et lieu de délivrance et date de validité du passeport.

Dates précises d'arrivée et de départ.

Contracter une assurance.